

CHANGEMENT CLIMATIQUE / Présentation du Bilan Carbone et des objectifs de réduction du Groupe

L'industrie pétrolière et gazière joue encore un rôle majeur en matière d'accès à l'énergie et répond notamment aux besoins essentiels des populations (se déplacer, se chauffer, se maintenir au frais, s'éclairer, cuisiner...) et accompagne leur développement, notamment en Afrique, où une grande partie de la population est dépourvue d'accès à l'énergie. Le Groupe a donc un rôle clé à jouer en matière d'accès.

Cependant, le Groupe est conscient des enjeux de son secteur en matière de transition énergétique. L'évolution des attentes de la société, la responsabilité de son secteur d'activité et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial amènent le Groupe à trouver l'équilibre entre les attentes des clients qui souhaitent avoir accès à une énergie abordable et la nécessité de contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de CO₂ liées à ses activités et aux produits vendus.

Aujourd'hui, Rubis Energie s'engage en intégrant davantage les enjeux de transition énergétique et environnementale dans sa stratégie. En 2022, afin d'avancer concrètement vers cette croissance moins dépendante des énergies fossiles, le Groupe a mis en place une gouvernance impliquant tous les niveaux du management.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié comme axes principaux de sa stratégie Climat :

- La réduction de l'impact carbone de ses activités en optimisant ses consommations énergétiques ; pour ce faire, Rubis Énergie s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) de 30 % en 2030 (référence 2019) et va se fixer en 2022 un objectif de réduction des émissions sur le scope 3A (hors produits vendus);
- Le développement des métiers historiques du Groupe par la recherche d'investissements dans les énergies renouvelables et le développement d'un prix interne du carbone pour valoriser les projets les moins émissifs de CO₂ ; et
- La promotion de la transition énergétique sur leurs marchés en développant la distribution d'énergies moins carbonées ; par la fixation d'un objectif de réduction de l'intensité carbone des produits et l'organisation d'au moins une opération de sensibilisation des consommateurs par filiale et par an.

Si de nombreuses pistes sont à explorer, d'importants défis technologiques, sociétaux et économiques restent à relever pour faire diminuer la part des énergies fossiles dans le mix énergétique et proposer des énergies moins carbonées accessibles à tous.

Afin que ces solutions fonctionnent et soient source de progrès, elles doivent être adaptées aux spécificités de chacun de nos territoires. Enfin, pour être durable, la croissance doit aussi être inclusive. Il est donc indispensable que les politiques mises en œuvre pour impulser une transition vers une économie à faibles émissions et résiliente au changement climatique aient des effets bénéfiques sur le plan social.

Dès à présent, Rubis Energie participe directement à l'innovation et au déploiement de solutions bas carbone (diesel de synthèse, hydrogène vert, captage de CO₂ par les algues, puits carbone biologique) tout en développant la formation et l'emploi, en améliorant l'empreinte environnementale locale et globale, ainsi qu'en participant et développant des projets de contribution à la neutralité planétaire.

RISQUES

Les enjeux climatiques sont intégrés aux processus d'analyse des risques du Groupe, en particulier dans les travaux de cartographie des risques.

Les risques climat auxquels est exposé Rubis Énergie, sont regroupés en deux grandes catégories : le risque physique et le risque de transition.

Afin d'agir sur ces risques et de définir sa trajectoire de transition, Rubis Energie suit la démarche « mesurer, réduire, compenser ». Pour évaluer au mieux son empreinte carbone, le Groupe réalise depuis 2019 le Bilan Carbone® complet de ses activités et de ses produits vendus, afin d'identifier les leviers les plus efficaces dont il dispose pour la réduire. Ce bilan a été réalisé conformément à la méthodologie conçue par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), fondée sur les préconisations de la norme ISO 14064-1 et le GHG Protocol et a été réalisé la première année avec le support d'un cabinet certifié par l'ADEME qui a formé les équipes de Rubis Energie à la comptabilité carbone.

Cette méthode comptabilise les émissions de carbone sur trois périmètres ou « scopes » :

- Scope 1 : les émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel de l'entreprise ;
- Scope 2 : les émissions indirectes liées à la production d'électricité, de chaleur et de froid consommés ;
- Scope 3 : les autres émissions indirectes générées par les activités des tiers en amont et en aval de celles de l'entreprise.

PRÉSENTATION DU BILAN CARBONE®

(en kt eqCO ₂)	2021	2020	2019
Scope 1 ⁽¹⁾ Émissions directes de gaz à effet de serre			
Distribution	36	31	28
Support & services (raffinage/shipping)	153	171 ⁽²⁾	198 ⁽²⁾
Total Scope 1 Distribution/Support & services	189	202	226
Scope 2 ⁽¹⁾ Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites			
Distribution	5,7	5,5 ⁽³⁾	4,6 ⁽³⁾
Support & services	5,6	1,8	1,4
Total Scope 2 Distribution/Support & services	11,3	7,3	6
Total scopes 1 et 2 Groupe Rubis Energie			
	200,3	209,3	232,0
Scope 3 ⁽¹⁾ Autres émissions indirectes			
Distribution/Support & services	13 018 ⁽⁴⁾	12 319 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	13 719 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾
<ul style="list-style-type: none"> • Dont utilisation par les clients des produits vendus pour usage final ⁽⁶⁾ 	12 836	12 238	13 580
Total scope 3 Groupe Rubis Energie	13 018	12 319	13 719

(1) Cf. détail des postes calculés pour chacun des scopes 1, 2 et 3 dans la note méthodologique, section 4.6.3 de l'URD 2021 Rubis

(2) Retraitement dû à un changement de méthodologie : les émissions liées au shipping de la Réunion (SRPP) ont été déplacées en scope 3 fret marin à 25% afin d'être en conformité avec les recommandations du GHG Protocol.

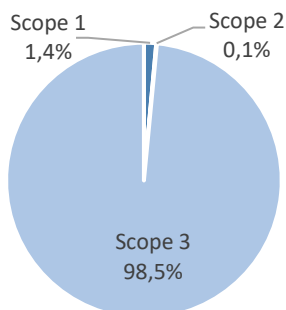
(3) Retraitement dû à une erreur matérielle

(4) Retraitement dû à des changements de méthode : l'amortissement des navires appartenant à Rubis Energie est pris en compte entièrement dans l'année de construction. Les émissions liées aux navires en time charter sont réparties tous les ans selon l'usage. La méthode de ventilation des achats de biens et services a été modifiée en 2021 et appliquée rétroactivement à 2020 et 2019 afin de mieux refléter les différents types d'achats des filiales.

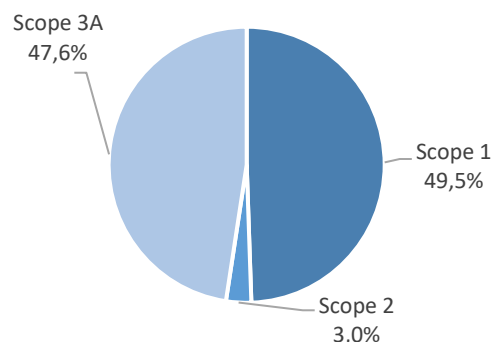
(5) Les émissions liées à la construction du navire Bahama Blue ont été déplacées de 2020 à 2019 (prise en compte à tort en 2020).

(6) Retraitement dû à l'ajout des ventes de bitumes désormais considéré comme contributeur à la suite de la publication d'un facteur d'émission établi par l'association Eurobitume en 2020.

Répartition globale des scopes 1, 2 et 3



Répartition des scopes 1, 2 et 3A (hors émissions liées à l'utilisation des produits vendus)



Objectif de réduction

Rubis Énergie a élaboré un plan d'action afin de réduire ses émissions de CO₂. Sa conception repose sur une large consultation des filiales ainsi que des directions fonctionnelles, avec l'appui de consultants spécialisés dans chacun de ses métiers clés (transport terrestre, maritime, raffinage, gestion de sites de stockage). Sur la base de ce plan d'actions consolidé et défini sur la période 2019-2030, le Groupe a conçu un objectif de réduction des émissions directement liées à ses activités opérationnelles (scopes 1 et 2).

Les leviers identifiés pour atteindre cet objectif reposent à la fois sur des initiatives de Rubis Énergie et de ses filiales mais également sur des avancées technologiques et réglementaires des partenaires et fournisseurs des moyens utilisés directement par le Groupe pour opérer.

Réduire les émissions de CO₂ de nos opérations

- **Réduction de 30 % d'ici 2030 des émissions des scopes 1 et 2** (périmètre Rubis Énergie, année de référence 2019, à périmètre constant).
Les leviers identifiés pour atteindre cet objectif reposent à la fois sur des initiatives de Rubis Énergie et de ses filiales mais également sur des avancées technologiques et réglementaires.
- **En 2022, cet objectif sera complété par un objectif portant sur le scope 3A** (i.e. hors produits vendus)
Les leviers identifiés pour atteindre cet objectif portent notamment sur les flottes de véhicules et navires utilisés pour le transport des produits importés et/ou vendus et, dans une moindre mesure, les bonnes pratiques d'écoconduite.

Réduire l'intensité carbone de nos produits

En 2022, fixation d'un objectif de réduction de l'intensité carbone des produits (périmètre à définir).

Sensibiliser nos clients

À partir de 2022, organisation d'au moins une opération de sensibilisation des consommateurs par *business unit* et par an.

L'objectif ainsi défini est une réduction de 30 % d'ici 2030.

A terme, l'objectif est de réduire l'empreinte carbone de l'ensemble de nos scopes.